

bonjour a tous et toutes

Par **marcel91**, le **03/09/2008 à 13:16**

bonjour je me prenomme marcel et je reside dans le 91 (essonne)
tout nouveau sur le forum juridique
voila ma question je vais me marié le 20 septembre donc j ai pris un photographe pour ce jour
il me demander de lui donné 2 cheques de 200 euros pour faire les photos je l apel pour
annuler les seances photos qui aurais eu lieu ce jour il me repond (je garde les cheques vous
aurais due m appeler avant)

ma question cest s il a droit de les garder et les encaissés car aucun travaux photos a été fait
j esperes avoir été explicite merci a tous
marcel91

Par **Morsula**, le **03/09/2008 à 13:59**

Bienvenue.

Je vous invite à poser la question dans la bonne section. Personnellement je ne crois pas que
ça soit un procédé très honnête.

Si le chèque n'est pas encore encaissé vous pouvez peut-être faire opposition en allant à la
banque ?

Par **marcel91**, le **03/09/2008 à 14:12**

bonjour Morsula et merci donc je vais aller dans la bonne
section bonne journée
marcel91

Par **Katharina**, le **04/09/2008 à 20:29**

Bienvenue parmi nous !
Image not found or type unknown

En effet il faut poster les litiges dans la partie correspondante, ici c'est juste pour vous
présenter !
Image not found or type unknown

Par **fan**, le **04/09/2008 à 20:34**

:))

Bienvenue Marcel. Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **05/09/2008 à 07:32**

[img:t6rsx0c8]<http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Messages/bonjour-888.gif>[/img:t6rsx0c8]

Par **deydey**, le **05/09/2008 à 11:59**

Bienvenue